Concept de protection et d'hygiène
VTT la Barillette | Dimanche 30 août 2020

Afin d'assurer le bon déroulement de la 26ème édition du VTT la Barillette 2020, le comité d'organisation a mis en place des mesures basées sur les directives de l'« Office Fédéral de la Santé Publique » (OFSP) et "Swiss Cycling" pour ainsi garantir la sécurité et la santé de tous les participants, spectateurs, bénévoles et membres de l'organisation de notre événement, dans les meilleurs conditions possibles.

Ce règlement sera disponible en ligne sur www.vtt-barillette.ch à partir du 10 août 2020 et sera transmis par e-mail à tous les participants à la clôture des inscriptions.

DÉCLARATION DE BONNE SANTÉ
Chaque participant, bénévole ou membre de l'organisation doit confirmer par écrit (voir annexe) qu'il n'a, à sa connaissance et en toute bonne foi, eu aucun contact avec des personnes infectées par le COVID-19 au cours des 14 derniers jours précédant l'événement. En outre, il doit également confirmer qu'il n'a pas de maladie respiratoire aiguë typique (par ex. toux, maux de gorge, essoufflement), fièvre, douleurs musculaires ou anosmie ou agueusie soudaine (perte de l'odorat ou du goût).
De même, les accompagnants ne peuvent accéder à l'enceinte de la manifestation que s'ils ne présentent aucun des symptômes ci-dessus.

REMISE DES DOSSARDS
La remise des dossards se fait à la salle de gym de Chéserex, route de la Poste, 1275 Chéserex le dimanche 30 août dès 8h00. Il est par ailleurs possible de réceptionner les dossards le samedi 29 de 16h00 à 18h00 au même endroit. Le personnel organisateur portera un masque et des gants de protection. L'accès au bureau des courses n'est possible qu'avec un masque de protection personnel et une distance de 1,5 mètre doit être respectée dans la mesure du possible. La température de chaque concurrent sera vérifiée par une caméra thermique et/ou un thermomètre infra-rouge. Le dossard ne sera pas remis en cas de température au-delà de 37.5°C.

PROCÉDURE DE DÉMARRAGE / MASQUES DE PROTECTION DE LA BOUCHE ET DU NEZ
La distance minimale de 1,5 mètre et les règles générales d'hygiène s'appliquent dans toutes les zones de l'événement. Les exceptions à cette règle sont la mise en place dans le bloc de départ et la course elle-même. Tous les participants ne sont autorisés à entrer dans la zone de départ qu'avec un masque de protection personnel. Le masque de protection doit être porté jusqu'au départ. Il ne peut être enlevé et rangé dans la poche du maillot que lors de l'annonce du starter, environ 30 secondes avant le départ. Chaque coureur a la responsabilité d'apporter son masque de protection personnel.
Le nombre de concurrents est limité à un maximum de 150 coureurs. Le départ sera donné par blocs de 50 concurrents maximum, répartis par catégorie. Les horaires définitifs seront disponibles au bureau des courses et au stand Information le jour de la manifestation.

PARCOURS ET RAVITAILLEMENT
Le personnel de l'organisation porte des masques et des gants dans les zones de ravitaillement. Il est demandé aux coureurs de ne pas rester dans la zone de ravitaillement plus de 5 minutes. Les tables et les ustensiles sont nettoyés et désinfectés selon les règles d'hygiène. De plus, des désinfectants pour les mains seront disponibles dans les zones de ravitaillement pour le personnel et les participants.

ZONE D'ARRIVEE ET PLACE DES FETES
Il est demandé aux concurrents de ne pas s'attarder dans l'aire d'arrivée de la Barillette, mais de redescendre à Chéserex sur la place des fêtes. Il n'y aura pas de programme d'animation afin de laisser suffisamment de place pour le respect des distances sociales. Une remise des prix respectant les règles d'hygiène sera organisée après le repas. Le port du masque reste obligatoire si la distance minimale de 1,5 mètre ne peut pas être respectée.
La capacité de la place des fêtes est de 300 personnes au maximum.

VESTIAIRES ET DOUCHES
Les douches et vestiaires de la salle de gym de Chéserex sont ouverts avec une restriction numérique. Cependant, nous vous recommandons dans la mesure du possible, de vous doucher dans votre propre logement et d'éviter les douches publiques.

GÉNÉRAL
Les règles d'hygiène et de distance de l'OFSP doivent être respectées tout au long de l'événement.

Confirmation

CONFIRMATION ÉCRITE :
J'ai pris note des conditions ci-dessus et confirme explicitement que je peux remplir la déclaration de santé mentionnée en page 1.

Nom de famille : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Signature : _____